

ALCATEL LUCENT
Société par actions simplifiée au capital de € 200 000
Siège social : Site Paris-Saclay, 12, rue Jean Bart, 91300 Massy
542 019 096 RCS Evry

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 30 juillet,

la société NOKIA SOLUTIONS AND NETWORKS OY, société de droit finlandais dont le siège social est situé Karakaari 7 Espoo 02610, immatriculée au registre du commerce d'Helsinki sous le numéro n°2058430-6,,

après avoir désigné Mme Françoise Klein aux fins d'assurer les fonctions de secrétaire, habilitée à certifier conforme les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

a pris les décisions suivantes en qualité d'associé unique de la société par actions simplifiée ALCATEL LUCENT :

PREMIERE DECISION

(approbation des comptes de l'exercice 2024)

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis et lui ont été présentés, faisant apparaître une perte de soit 130 450 923,96 euros.

L'associé unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune charge n'a été enregistrée au titre de dépenses ou charges non déductibles fiscalement visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat)

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, telle qu'elle lui est proposée par le Président dans son rapport, et décide d'affecter la perte de l'exercice, soit 130 450 923,96 euros au compte report à nouveau dont le montant a été ramené de (12 563 512) K euros à 0 euros suite aux opérations d'apurement des capitaux propres et de réduction de capital décidées par l'associé unique en date du 13 mai

2025. En conséquence le compte report à nouveau après affectation du résultat au 31 décembre 2024 sera de (130 450 923,96) euros.

L'associé unique prend acte également, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION *(Réorganisation des capitaux propres)*

L'associé unique a décidé, dans l'optique de pouvoir distribuer une partie de la réserve légale dont le montant est très supérieur au montant légal, de procéder à une réorganisation des capitaux propres. Les capitaux propres après l'affectation du résultat 2024 se présentent comme suit :

Capital social	200 000
Primes d'émission, fusion, apport	0
Réserve légale	222 748 291,23
Réserves réglementées	1 673 291 653,16
Autres réserves	0
Report à nouveau	-130 450 923,96

L'associé unique décide donc d'apurer le compte report à nouveau, résultant de l'affectation du résultat clos le 31 décembre 2024, en l'imputant sur le compte réserve légale pour la totalité de son montant. La réserve légale passant ainsi de 222 748 291,23 euros à 92 297 367,27 euros. Un montant de 20 000 euros restera affecté à la réserve légale. Le solde de la réserve légale d'un montant de 92 277 367,27 euros constitue un dividende distribuable.

QUATRIEME DECISION *(distribution de dividendes)*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique approuve la distribution d'un dividende d'un montant de 92 277 367,27 euros prélevé sur la réserve légale correspondant à un dividende de 4 613,868 euros par action payable au plus tard le 30 août 2025. Après ces opérations les capitaux propres se présentent comme suit :

Capital social	200 000
Primes d'émission, fusion, apport	0
Réserve légale	20 000
Réserves réglementées	1 673 291 653,16
Autres réserves	0
Report à nouveau	0

QUATRIEME DECISION *(conventions réglementées)*

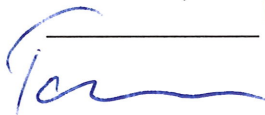
Il est rappelé qu'en application de l'article L.227-10 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes n'a pas l'obligation d'émettre un rapport spécial sur les conventions visées par ledit article lorsque la société ne comprend qu'un seul associé. Aucune convention réglementée n'a été conclue, ni poursuivie, au cours de l'exercice 2024.

CINQUIEME DECISION *(pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités)*

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer tous dépôts et formalités et plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

De tout ce qui précède a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de l'associé unique de la société et par le secrétaire.

Associé unique

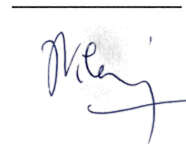


Tatu Simula
Authorized signatory



Tommi Kolehmainen
Authorized signatory

Le secrétaire



English version provided for convenience French version shall prevail

ALCATEL LUCENT

A simplified limited company with a share capital of € 200 000
Headquarter Site Paris-Saclay, 12, rue Jean Bart, 91300 Massy
Registered under n°542 019 096 RCS Evry

MINUTES OF THE DECISIONS OF THE SOLE SHAREHOLDER
DATED JULY 30 2025

The year two thousand twenty-five, on July 30,

the company NOKIA SOLUTIONS AND NETWORKS OY, a Finnish law company with its registered office located at Karakaari 7, Espoo 02610, registered in the Helsinki Trade Register under number 2058430-6,

after appointing Ms. Françoise Klein to perform the duties of secretary, authorized to certify as true copies or extracts of the minutes resulting from the decisions to come,

made the following decisions as the sole shareholder of the simplified joint-stock company ALCATEL LUCENT:

FIRST DECISION *(Approval of the financial statements for the 2024 fiscal year)*

The sole shareholder, having reviewed the report of the President and the report of the statutory auditor on the annual financial statements, approves, in all respects, the management report as well as the annual financial statements for the fiscal year ending December 31, 2024, as they were prepared and presented, showing a loss of 130,450,923.96 euros.

The sole shareholder notes, in accordance with Article 223 quater of the General Tax Code, that no expenses or charges that are non-deductible for tax purposes under Article 39-4 of the General Tax Code were recorded during the past fiscal year.

SECOND DECISION *(Allocation of the result)*

The sole shareholder approves the allocation of the result for the financial year ended December 31, 2024, as proposed by the President in its managing report, and decides to allocate the loss for the financial year, amounting to 130,450,923.96 euros, to the retained earnings account, which had been reduced from (12,563,512) K euros to 0 euros following the equity restructuring and capital reduction operations decided by the sole shareholder on May 13, 2025. Consequently, the retained earnings account after the allocation of the result as of December 31, 2024, will amount to (130,450,923.96) euros.

The sole shareholder also notes, in accordance with Article 243 bis of the General Tax Code, that no dividends have been distributed over the past three fiscal years.

THIRD DECISION *(Reorganization of equity)*

The sole shareholder has decided, with the aim of distributing part of the legal reserve, which significantly exceeds the legal requirement, to proceed with a reorganization of equity. The equity after the allocation of the 2024 result is as follows:

Share capital	200 000
Share premiums, mergers, contributions	0
Legal reserve	222 748 291,23
Regulated reserves	1 673 291 653,16
Other reserves	0
Retained earnings	-130 450 923,96

The sole shareholder decides to clear the retained earnings account, resulting from the allocation of the result for the fiscal year ending December 31, 2024, by charging it entirely to the legal reserve account. The legal reserve will thus decrease from 222,748,291.23 euros to 92,297,367.27 euros. An amount of 20,000 euros will remain allocated to the legal reserve. The balance of the legal reserve, amounting to 92,277,367.27 euros, constitutes a distributable dividend.

Fourth Decision *(Distribution of dividends)*

As a result of the above, the sole shareholder approves the distribution of a dividend amounting to 92,277,367.27 euros, drawn from the legal reserve, corresponding to a dividend of 4,613.868 euros per share, payable no later than August 30, 2025. After these operations, the equity will be as follows:

Share capital	200 000
Share premiums, mergers, contributions	0
Legal reserve	200 000
Regulated reserves	1 673 291 653,16
Other reserves	0
Retained earnings	0

FIFTH DECISION

(Regulated agreements)

It is recalled that, in accordance with Article L.227-10 of the Commercial Code, the statutory auditor is not required to issue a special report on the agreements referred to in said article when the company has only one shareholder. No regulated agreements were concluded or continued during the 2024 fiscal year.

SIXTH DECISION

(Powers for the execution of the assembly's decisions and formalities)

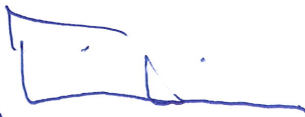
The sole shareholder grants full powers to the bearer of an original, a copy, or an excerpt of the minutes of these decisions to carry out all filings and formalities and, more generally, to do everything that will be useful and necessary.

From all the above, the present minutes were drawn up and signed, after reading, by the representative of the sole shareholder of the company and by the secretary.

The Shareholder



Tatu Simula
Authorized signatory



Tommi Kolehmainen
Authorized signatory

The Secretary





SAS ALCATEL LUCENT

Comptes annuels au 31/12/2024

0012 RUE JEAN BART
91300 MASSY
Siret : 542 019 096 00099

Massy le 23 juillet 2025

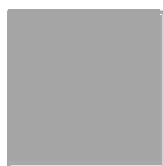
Pierre Gaël Chantereau
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Chantereau", written over a horizontal line.

SOMMAIRE

Bilan.....	3
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF.....	5
Compte de résultat	6
COMPTE DE RESULTAT.....	6
COMPTE DE RESULTAT (Suite).....	8
Annexe.....	9
Chapitre 1 : Activité de la société et faits marquants de l'exercice.....	10
1.1. Présentation de la société	10
1.2. Faits marquants de l'exercice.....	10
Chapitre 2 : Principes, règles et méthodes comptables	12
2.1. Immobilisations incorporelles	12
2.2. Immobilisations financières	13
2.3. Valeurs mobilières de placement	13
2.4. Créances.....	13
2.5. Opérations en devises.....	14
2.6. Disponibilités	14
2.7. Passifs.....	14
2.8. Emprunts obligataires.....	14
2.9. Informations fiscales.....	14
2.10. Engagements de retraite	15
2.11. Provisions pour risques et charges	15
Chapitre 3 : Notes sur le compte de résultat	16
3.1. Résultat d'exploitation	16
3.2. Résultat financier.....	16
3.3. Résultat exceptionnel	19
3.4. Impôt	20
Chapitre 4 : Notes sur le Bilan	22
4.1. Immobilisations incorporelles	22
4.2. Titres de participation	23
4.3. Composition du portefeuille 2024 (en euros).....	25
4.4. Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières	25
4.5. Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme	26
4.6. Capitaux propres	27
4.7. Provisions pour risques et charges	27
4.8. Etat des échéances des dettes et des créances à la clôture de l'exercice	28
4.9. Charges à payer.....	29
4.10. Ecart de conversion actif et passif.....	29
4.11. Informations concernant les entreprises liées	29
4.12. Engagement de retraite	30
4.13. Engagements financiers et divers	33
Chapitre 5 : Autres informations	34
5.1. Consolidation	34
5.2. Honoraires commissaires aux comptes.....	34
5.3. Evénements postérieurs à la clôture	34
5.4. Litiges.....	34

Bilan



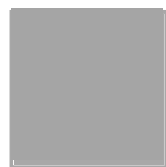
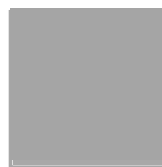
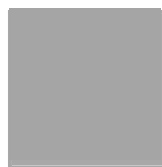
BILAN ACTIF

Rubriques (En K€)	2024			2023
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	119 343K	117 382K	1 961K	1 961K
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 500K	11 500K		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	130 843K	128 882K	1 961K	1 961K
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 235 566K	12 952 989K	1 282 577K	2 503 260K
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	23K		23K	23K
Prêts	55K		55K	7K
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	14 235 644K	12 952 989K	1 282 655K	2 503 290K
ACTIF IMMOBILISE	14 366 487K	13 081 871K	1 284 616K	2 505 251K
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	9 875K	4K	9 871K	9 559K
Autres créances	808 137K		808 137K	55 950K
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	818 012K	4K	818 008K	65 508K
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres	47 065K	16 580K	30 485K	21 888K
Disponibilités	877K		877K	1 253K
Charges constatées d'avance				
Total disponibilités et divers	47 943K	16 580K	31 362K	23 141K
ACTIF CIRCULANT	865 954K	16 584K	849 370K	88 649K
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	313K		313K	354K
TOTAL GENERAL	15 232 755K	13 098 456K	2 134 300K	2 594 254K

BILAN PASSIF

Rubriques	(En K€)	2024	2023
Situation nette			
Capital social ou individuel	Dont versé : 177 195K	177 195K	177 195K
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		12 221 669K	12 221 669K
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		369 579K	369 579K
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		1 673 292K	1 673 292K
Autres réserves		195 013K	195 013K
Report à nouveau		(12 563 512K)	(12 554 505K)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(130 451K)	(9 006K)
Total situation nette		1 942 784K	2 073 235K
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		1 942 784K	2 073 235K
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		759K	785K
Provisions pour charges		12 015K	15 256K
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		12 774K	16 041K
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		5 532K	4 940K
Total dettes financières		5 533K	4 940K
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 727K	1 512K
Dettes fiscales et sociales		9K	20K
Total dettes d'exploitation		16 736K	1 532K
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		156 143K	498 166K
Total dettes diverses		156 143K	498 166K
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		178 411K	504 638K
Ecarts de conversion passif		330K	340K
TOTAL GENERAL		2 134 300K	2 594 254K

Compte de résultat



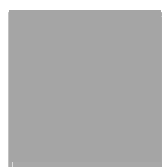
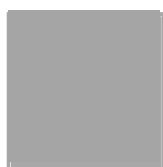
COMPTE DE RESULTAT

Rubriques (En K€)	France	Export	2024	2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 657K	4 477K	7 133K	7 089K
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 657K	4 477K	7 133K	7 089K
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 251K	1 733K
Autres produits			68K	1 668K
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			10 453K	10 490K
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 619K	7 828K
Total charges externes			20 619K	7 828K
Impôts, taxes et assimilés			327K	285K
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales			5 458K	1 538K
Total charges de personnel			5 458K	1 538K
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				625K
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			4K	11K
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			4K	636K
Autres charges d'exploitation				532K
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			26 409K	10 820K
RESULTAT D'EXPLOITATION			(15 956K)	(330K)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Rubriques	(En K€)	2024	2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 956K)	(330K)
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
Produits financiers de participations		85 078K	844K
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		273K	73K
Autres intérêts et produits assimilés		617K	152K
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 340 786K	157 355K
Différences positives de change		775K	1 402K
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		13 427 531K	159 826K
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		35 907K	148 499K
Intérêts et charges assimilées		20 495K	24 034K
Différences négatives de change		791K	1 404K
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		57 193K	173 937K
RESULTAT FINANCIER		13 370 338K	(14 111K)
RESULTAT COURANT		13 354 381K	(14 441K)
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			237K
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 022 275K	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		1 022 275K	237K
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1K	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		14 516 938K	5K
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles		14 516 939K	5K
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(13 494 664K)	232K
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(9 832K)	(5 202K)
TOTAL DES PRODUITS		14 460 258K	170 553K
TOTAL DES CHARGES		14 590 709K	179 560K
BENEFICE ou PERTE		(130 451K)	(9 006K)

Annexe



Chapitre 1 : Activité de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

La société Alcatel-Lucent SAS dont le siège social est : 12 Rue Jean Bart 91300 Massy, est une holding et a pour activité principale d'être la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale et la détention de titres de filiales du groupe NOKIA.

La société Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe NOKIA. Les comptes annuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration fiscale, dans les comptes consolidés de NSN OY – 7 Karaportti – Espoo – Finlande.

1.2. Faits marquants de l'exercice

La société a procédé aux opérations suivantes :

Vente d'actifs financiers

La société Alcatel Lucent SAS détient les actions de la société Alcatel Submarine Networks Holding (ASNH), ex - NOKIA Submarine Networks Holding, qui détient à son tour les actions d' Alcatel Lucent Submarine Networks (ASN).

Une convention d'achat d'actions (SPA) prévoyant la vente de 80 % des actions de ASNH a été signée le 5 novembre 2024. Un avenant à la convention d'achat d'actions a été signé le 20 décembre 2024. Toutefois, la date de clôture de la vente des actions, qui comprend la levée de toutes les conditions suspensives et le transfert de propriété des actions, était le 31 décembre 2024.

Le prix de vente initial convenu entre les parties dans la notification du prix du vendeur est de 98 millions d'euros auquel est venu se rajouter des ajustements et un complément de prix à hauteur de 39,9 millions d'euros, soit un total de 138 millions d'euros.

La société Alcatel Lucent SAS a engagé des dépenses liées au projet de vente, qui ont été soit directement engagées par ALU, soit refacturées par les sociétés du groupe à ALU telles que :

- Des honoraires versés aux conseils et intermédiaires (12,4M€) ;
- Des honoraires de résultat versés au Directeur Général et à l'équipe dirigeante d'ASN (2,7M€.) ;
- Des frais de séparation non récurrents (13,2M€).

Après la cession de 80 % de ses parts dans Alcatel Submarine Networks Holding, les actions restantes de Alcatel Submarine Networks Holding détenues par Alcatel Lucent SAS sont encore qualifiées de titres de participations tant d'un point de vue comptable que fiscal.

Réduction du capital social d'une des entités fille

La filiale NOKIA Participations a approuvé une réduction de capital par réduction du nombre d'actions de moitié lors de son assemblée générale mixte le 23/08/2024. Ainsi, le nombre de titres détenus par la société Alcatel Lucent SAS a été divisé par deux passant de 120 036 238 actions pour un montant de 1 800 543 570 euros à 60 018 119 actions pour un montant de 900 271 785 euros. La valeur brute détenue passe ainsi de 28 251 358 574 euros à 14 125 679 287 euros.

Dividendes reçus

La société a encaissé 85 078K euros de dividendes en 2024 de la part de :

- NOKIA Participations pour un montant de 84 025K euros ;
- NOKIA Networks France pour un montant de 123K euros ;
- NOKIA OYJ pour un montant de 930K euros.

Contrôles Fiscaux

La société a reçu en date du 2 février 2024 un avis de vérification portant sur :

- l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2022 ;
- les résultats imposables à l'impôt sur les sociétés pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2020 ayant concourus à la réalisation d'un déficit d'ensemble ;
- les déclarations de crédit d'impôt pour la recherche pour les dépenses exposées au titre de l'année 2020.

Ces contrôles fiscaux sont toujours en cours à la clôture.

Les impacts des contrôles fiscaux des entités filiales impactant la société Alcatel Lucent SAS sont les suivants :

- NOKIA Networks France :
 - L'impact du contrôle fiscal sur la période de 2015 à 2018, concernant les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale a été de 46 934K euros. Le déficit d'ouverture est donc passé de 16 360 219K euros à 16 313 285K euros au 31 décembre 2023.
 - Le crédit d'impôt recherche de 2020 concernant la société NOKIA Networks France pour un montant de 8 496 958 euros a été remboursé à hauteur de 997 048 euros. La différence de 7 499 910 euros s'explique par la déduction d'un rappel de la part de l'administration fiscale sur deux dettes restées impayées pour ce montant. La Société Alcatel Lucent SAS a décidé de contester cette notification.

Chapitre 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement de l'ANC 2018-01 applicable aux exercices clos à compter du 31 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros (sauf indication contraire).

2.1. Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Aucun test de dépréciation n'est effectué. Le fonds commercial d'ALU SAS est complètement déprécié.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2. Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire correspond à la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée. Pour les participations susceptibles d'être vendues la valeur d'inventaire est déterminée au prix estimé de vente. Dans le cas des titres cotés, la valeur d'inventaire est estimée d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée à hauteur de la valeur d'inventaire négative.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, à l'exception des créances en monnaies étrangères qui sont converties au cours de clôture de l'exercice (voir note 2.5). Une dépréciation est dotée lorsque la valeur probable d'encaissement est inférieure à la valeur comptable.

L'entreprise a recours à la cession de certaines créances détenues à l'encontre de la Direction Générale des Finances Publiques. La cession des créances est effectuée selon la loi Dailly ou les modalités prévues par les articles L313-23 à L313-35 du Code Monétaire et Financier en entraînant un transfert de propriété de la créance au cessionnaire.

2.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les effets de change sont présentés conformément au règlement de l'ANC 15-05. Les effets de change sur opérations en devises liées à des transactions commerciales sont enregistrées en résultat d'exploitation alors que les opérations en devises sur des transactions financières sont en résultat financier.

2.6. Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au dernier cours officiel publié à la date de clôture des comptes.

2.7. Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

2.8. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

2.9. Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- Le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs, et ;
- L'évolution des provisions pour risques fiscaux.

2.10. Engagements de retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite (voir note 4.12). Toutes les pertes et gains actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

En application de la recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021 et qui entérine l'existence d'un choix de méthode comptable, permettant aux entreprises d'évaluer les indemnités de fin de carrière, la société applique l'approche « d'intérêt net » selon laquelle « l'intérêt net sur les charges de retraite payées d'avance et les passifs de pensions et indemnités de départ à la retraite » est calculé en retenant le taux d'actualisation retenu pour déterminer les engagements des régimes à prestations définies.

Selon cette norme, la composante financière est appelée « intérêt net sur les charges de retraite payées d'avance et les passifs de pensions et indemnités de départ à la retraite » et sera mesurée comme la somme du produit d'intérêts sur les fonds investis, de la charge d'intérêt sur les engagements et de la charge d'intérêt sur le surplus non reconnu dû au plafonnement d'actif ; chacun de ces montants d'intérêts étant calculé à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact du plafonnement d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date du 1er janvier sans mise à jour trimestrielle.

2.11. Provisions pour risques et charges

La société applique les dispositions du règlement du CRC n°2000-06 en matière de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges. La société est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Chapitre 3 : Notes sur le compte de résultat

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SAS s'établit en 2024 à (130 451K) euros à comparer à un résultat 2023 de (9 006K) euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

Rubriques (En K€)	2024	2023
Produits d'exploitation	10 453K	10 490K
Charges d'exploitation	26 409K	10 820K
Résultat d'exploitation	(15 956K)	(330K)
Résultat financier	13 370 338K	(14 111K)
Résultat courant avant impôt	13 354 381K	(14 441K)
Résultat exceptionnel	(13 494 664K)	232K
Impôt	(9 832K)	(5 202K)
Résultat net	(130 451K)	(9 006K)

3.1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 133K euros en 2024 contre 7 089K euros en 2023. L'augmentation de 45K euros s'explique principalement par une hausse de la facturation des redevances et licences.

Les autres produits d'exploitation sont constitués principalement de :

- Reprises sur provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite à hauteur de 3 240K euros ;
- Reprises de provisions pour dépréciation client douteux à hauteur de 11K euros ;

3.2. Résultat financier

Le résultat financier enregistre un gain de 13 370 338K euros en 2024 contre une perte de (14 111K) euros en 2023.

Cette augmentation s'explique comme suit :

Les charges financières diminuent de 116 744K euros, principalement en raison de :

- La baisse des intérêts pour 3 539K euros ;
- Une diminution des différences négatives de change pour 613K euros ;
- Une diminution des dotations aux amortissements et provisions de 112 592K euros liée à la vente des titres de l'entité ASNH pour 80%.

Les produits financiers passent de 159 826K euros en 2023 à 13 427 531K euros en 2024.

Cette variation s'explique notamment par :

- L'augmentation de la distribution de dividendes envers Alcatel Lucent, dû à la réduction de capital de NOKIA Participations, pour un montant de 84 234K euros ;
- La reprises de provision sur dépréciation des titres NOKIA Participations suite à sa réduction de capital pour un montant de 13 220 612K euros ;
- La reprise de provision sur dépréciation des titres de ASNH suite à sa cession à hauteur de 80% pour un montant de 111 236K euros ;

Produit des participations : La société a encaissé 85 078K euros de dividendes en 2024 :

Rubriques	(En K€)	2024	2023
Société mère			
NOKIA Finlande			787K
Filiales			
NOKIA Participations		84 025K	
NOKIA Networks France		123K	57K
Valeur Mobilière de Placement			
NOKIA OYJ		930K	
TOTAL		85 078K	844K

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2024 un gain de 13 304 879K euros contre 8 856K euros en 2023 :

Rubriques	2024			2023		
(En K€)	Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	35 594K	(13 331 849K)	(13 296 255K)	139 018K	(156 931K)	(17 913K)
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières						
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		(8 598K)	(8 598K)	9 141 K		9 141 K
Provisions pour risques financiers	35 594K	(13 340 447K)	(13 304 853K)	148 159K	(156 931K)	(8 772K)
Risque de change	313K	(340K)	(28K)	340K	(424K)	(84K)
TOTAL	35 907K	(13 340 786K)	(13 304 881K)	148 499K	(157 355K)	(8 856K)

Dépréciation des participations

La reprise de provision s'élève à 13 331 849K euros et correspond à :

- la reprise de provisions sur les titres de participation Alcatel Submarine Networks Holding pour 111 236K euros ;
- la reprise de provisions sur les titres de participation NOKIA Participations pour 13 220 612K euros.

La dotation de provision s'élève à 35 594K euros et correspond à :

- la dotation de provisions sur les titres de participation CAMILEC pour 5K euros ;
- la dotation de provisions sur les titres de participation NOKIA Networks France pour 83K euros.
- la dotation de provision sur les titres de participation NOKIA Submarine Networks Holding pour 35 506K.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

La reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement pour pour 8 598K euros porte sur la valorisation des actions NOKIA au dernier cours de bourse du mois de décembre (4,62 euros/action au 31 décembre 2024).

Provisions pour risques financiers

Une reprise de provision de 340K euros et une dotation aux provisions pour 313K euros ont été constituées au regard du risque de réévaluation des créances en devises au cours du 31 décembre 2024. Cette provision pour risque de change est présentée en provision pour risques et charges dans le résultat financier conformément au règlement de l'ANC 15-05.

Intérêts financiers

La variation sur le résultat net des intérêts financiers passe à (19 878K) euros en 2024 contre (23 882K) en 2023.

3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de (13 494 664K) euros en 2024 contre un gain de 232K euros en 2023.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 14 516 939K euros et correspondent principalement à :

- La réduction de capital de NOKIA Participations de 50% pour un montant de 14 125 679K euros ;
- La cession des titres ASNH pour 80% pour un montant de 391 259K euros.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 022 275K euros et correspondent au principalement à :

- La réduction de capital de NOKIA Participations de 50% pour un montant de 900 272K euros suite à l'échange de deux actions anciennes pour une nouvelle ;
- La vente des titres ASNH pour 80% pour un montant de 122 003K euros.

3.4. Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente une créance de (9 832K) euros qui se compose comme suit (voir ventilation de l'impôt) :

- 5 574K euros de produits liés à l'intégration fiscale (NOKIA Participations) ;
- 2 405K euros de produits liés à l'intégration fiscale (NOKIA Networks France) ;
- 1 699K euros de crédit d'impôts recherche sur 2024 (GIE Thales) ;
- 154K euros liés au remboursement de la withholding tax reçu par NOKIA Oyj (Finlande).

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est au nombre de 9. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2024 (voir 4.3 Renseignements concernant les filiales et participations).

Les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 16 360 219K euros au 31 décembre 2023. L'impact du contrôle fiscal sur la période de 2015 à 2018, étant de 46 934K euros sur le déficit reportable, celui-ci est donc porté à 16 313 285K euros au 31 décembre 2023.

Ainsi, les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 16 318 352K euros au 31 décembre 2024. L'augmentation de 5 067K euros correspond à la perte réalisée dans le groupe d'intégration fiscale sur l'exercice.

Le taux d'impôt applicable est de 25% au 31 décembre 2024.

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

Rubriques (En K€)	2024		2023	
	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	(15 956K)	(1 852K)	(330K)	(1 582K)
Résultat financier	13 370 338K		(14 111K)	
Résultat courant avant impôt	13 354 381K	(1 852K)	(14 441K)	(1 582K)
Résultat exceptionnel	(13 494 664K)		232K	
Intégration fiscale	-	(7 979K)	-	(3 620K)
Impôt total	(9 832K)	(9 832K)	(5 202K)	(5 202K)
RESULTAT NET	(130 451K)	(9 832K)	(9 006K)	(5 202K)

Chapitre 4 : Notes sur le Bilan

Le total du bilan s'élève à 2 134 300K euros à fin 2024. Il diminue de 459 955K euros par rapport à fin 2023 où il s'élevait à 2 594 254K euros.

4.1. Immobilisations incorporelles

Valeur brute				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Fonds commercial				
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	130 843K			130 843K
Immobilisations incorporelles	130 843K			130 843K

Amortissements et dépréciations				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Fonds commercial				
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	128 882K			128 882K
Immobilisations incorporelles	128 882K			128 882K

Valeur nette				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Fonds commercial				
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	1 961K			1 961K
Immobilisations incorporelles	1 961K			1 961K

4.2. Titres de participation

Valeur brute				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Filiales	28 740 504K		14 516 938K	14 223 566K
Participations	12 000K			12 000K
TOTAL	28 752 504K		14 516 938K	14 235 566K

Dépréciations				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Filiales	26 240 363K	35 511K	13 331 849K	12 944 025K
Participations	8 881K	83K		8 964K
TOTAL	26 249 244K	35 594K	13 331 849K	12 952 989K

Valeur nette				
Rubriques(En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Filiales	2 500 141K	(35 511K)	(1 185 089K)	1 279 541K
Participations	3 119K	(83K)		3 036K
TOTAL	2 503 260K	(35 594K)	(1 185 089K)	1 282 577K

Evolution du portefeuille titres sur l'exercice

L'évolution du portefeuille titres est principalement dû à :

- La réduction de capital de 50% de NOKIA Participations suite à l'échange de deux actions ancienne pour une nouvelle.
- La cession des titres ASNH à hauteur de 80%.

Évolution des dépréciations

En application des principes comptables choisis par la société (voir la note 2.2), la valeur nette comptable des titres de participations détenues par Alcatel-Lucent SAS au 31 décembre 2024 a évolué comme suit:

- La provision pour dépréciation des titres de participation NOKIA Networks France a été dotée pour un montant de 83K euros, ramenant la valeur nette comptable de ces titres à 1 198K euros.
- La provision pour dépréciation des titres de participation NOKIA Participations a été reprise pour un montant de 13 220 612K euros, ramenant la valeur nette comptable de ces titres à 1 245 015K euros suite à la réduction de capital de 50% de NOKIA Participations.
- La provision pour dépréciation des titres de participation de ASNH a été reprise pour un montant de 111 236K euros et dotée pour un montant de 35 506K euros, ramenant la valeur nette comptable de ces titres à 34 495K euros.

(En milliers d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres (1)	Capital détenu (en%)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette (1)	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA hors taxes (1)	Bénéfice ou perte (1)	Dividendes encaissés en 2024
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Alcatel-Lucent										
Filiales (50% au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
NOKIA PARTICIPATIONS – 12 RUE JEAN BART 91300 MASSY	900 272		100	14 125 679	1 245 015	-	-	-	503	-
CAMILLEC – SITE DE NOKIA PARIS SACLAY ROUTE DE VILLEJUSTE 91620 NOZAY	40		100	72	26	-	-	-	(5)	-
Filiales (entre 10% et 50% du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
ALCATEL SUBMARINE NETWORKS HOLDING – 1 AVENUE DU CANADA 91940 LES ULIS	489 038		20	97 815	34 500					

(1) Exercice 2024

4.3. Composition du portefeuille 2024 (en euros)

	Nombre de titres en portefeuille	Valeur brute (en K euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I-Participations				
NOKIA Networks France (IF)	625 000	10 000K	0.22	100
NOKIA Participations (IF)	60 018 119	14 125 679K	100	100
Alcatel Submarines Networks Holding (IF)	6 112 975	97 815K	20	100
Autres sociétés	22 500	2 072K	-	-
II - Autres titres immobilisés	-	-	-	-
III - Participations dans les sociétés immobilières	-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement.

4.4. Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

Valeur brute					
Rubriques	(En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Prêts à court terme aux filiales		7K	48K		55K
Autres immobilisations financières		24K		1K	23K
TOTAL		31K	48K	1K	78K

Dépréciations					
Rubriques	(En K€)	31/12/2023	Reprises	Dotations	31/12/2024
Prêts à court terme aux filiales					
Autres immobilisations financières					
TOTAL					

Valeur nette				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Prêts à court terme aux filiales	7K	48K		55K
Autres immobilisations financières	24K		1K	23K
TOTAL	31K	48K	1K	78K

4.5. Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

Rubriques (En K€)	2024	2023
Disponibilités	877K	1 253K
Total disponibilités et quasi-disponibilités	877K	1 253K
Valeurs mobilières de placement (1)	47 065K	47 065K
Part court terme des prêts à long terme aux filiales		
Total créances financières à court terme	47 943K	48 318K
Emprunts obligataires à court terme		
Dettes financières auprès des établissements de crédits à court terme		
Dettes financières diverses à court terme		
Total dettes financières à court terme		
TOTAL	47 943K	48 318K

(1) SICAV monétaires et actions NOKIA.

Valeurs mobilières de placements

Suite à l'offre publique d'échange lancée par NOKIA en 2016, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangé contre 7 152 797 actions NOKIA pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros. Le cours de bourse s'élevait à 3,06 euros par action au 31/12/2023 contre 4,262 euros par action au 31/12/2024.

Ces valeurs mobilières de placement ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation pour 8,6 millions d'euros en 2024.

La dépréciation globale s'élève donc à 16 580K € à fin 2024.

4.6. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Rubriques (En K€)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementé es	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2023 AVANT REPARTITION	3 543 907 393	177 195K	12 221 669K	369 579K	1 673 292K	195 013K	(12 554 505K)	(9 006K)	2 073 235K
Affectation du résultat 2023							(9 006K)	9 006K	
Augmentations de capital :									
Résultat 2024								(130 451K)	(130 451K)
SITUATION AU 31/12/2024 APRES REPARTITION	3 543 907 593	177 195K	12 221 669K	369 579K	1 673 292K	195 013K	(12 563 512K)	(130 451K)	1 942 784K

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177 195K euros à fin 2024, se répartissant en 3 543 907 593 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

4.7. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2024 a été la suivante :

Rubriques (En K€)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour risques sur perte de change	340K	313K	340K	313K
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres	445K			445K
Provisions pour engagements de retraites	15 256K		3 241K	12 015K
TOTAL	16 041K	313K	3 580K	12 774K
Impact résultat				
Exploitation		313K	3 580K	
Financier				
Exceptionnel et Impôts				

4.8. Etat des échéances des dettes et des créances à la clôture de l'exercice

Détail des dettes financières au 31/12/2024

Rubriques (En K€)	Montant au 31/12/2024	Moins d'un an	D'un à à cinq ans	Pus de cinq ans	Dont charges à payer
Dettes financières					
Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers	5 532K	5 532K			
Total dettes financières	5 532K	5 532K			

Détail des dettes d'exploitation au 31/12/2024

Les dettes dans le tableau ci-dessous sont à l'échéance à moins d'un an, à l'exception des dettes de 101 millions d'euros envers les filiales dans le cadre de l'intégration fiscale dont l'échéance est plus d'un an :

Rubriques (En K€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Compte-courant groupe		353 150K
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 727K	1 512K
Dettes fiscales et sociales	9K	20K
Autres dettes	156 143K	145 016K
Total autres dettes	172 892K	499 698K

Etat des échéances des créances au 31/12/2024

Rubriques (En K€)	Montant au 31/12/2024	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Clients et comptes rattachés	9 875K	9 875K			
Créances fiscales et sociales	76 051K	25 691K	50 360K		
Autres créances	732 086K	732 086K			
Total créances	812 012K	732 122K	50 360K		

Les créances fiscales et sociales correspondent principalement aux créances CIR (72 983K euros) pour les années de 2021 – 2024.

La hausse de 746 493K euros du total des créances par rapport à l'année précédente s'explique principalement par :

- La hausse des créances de CIR pour 29 362K euros ;
- La hausse du cash pooling pour 674 936K euros s'explique principalement par la remontée de trésorerie suite à la réduction de capital de NOKIA Participations ;
- Le complément de prix de vente des titres ASNH pour 39 853K euros.

4.9. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 10 937K euros au 31/12/2024.

4.10. Ecart de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 313K euros et à 330K euros et sont le résultat de la réévaluation des créances clients et dettes fournisseurs libellés en devises étrangères.

4.11. Informations concernant les entreprises liées

Rubriques	(En K€)	Montant net au Bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		1 282 577K	1 269 034K
titres de participation		1 282 577K	1 268 956K
créances rattachées à des participations			
autres immobilisations financières		55K	55K
autres titres immobilisés		23K	23K
Créances de l'actif circulant		818 007K	771 165K
Valeurs mobilières de placement		30 485K	30 485K
Disponibilités		877K	
Dettes financières		5 533K	5 532K
emprunts obligataires			
emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit			
emprunts et dettes financières divers		5 532K	5 532K
Dettes d'exploitation		16 726K	5 902K
Autres dettes		156 143K	156 143K

Rubriques	(En K€)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers			
produits de participations			
intérêts et produits assimilés		891K	629K
intérêts et charges assimilées		(20 495K)	(18 380K)
autres (1)		13 304 879K	13 304 879K
Produits et charges exceptionnels			
produits sur opérations en capital		1 022 275K	1 022 275K
charges sur opérations en capital		(14 516 938K)	(14 516 938K)
Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.			

(1) Ce poste concerne les mouvements de dotations et de reprise de dépréciation des titres de participation au cours de l'exercice (voir note 3.2).

4.12. Engagement de retraite

À la fin de 2024, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre du plan de retraite supplémentaire Auxad sont provisionnés à hauteur de 12 015K euros correspondant à l'engagement non couvert par des contrats d'assurance.

Il s'agit d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies basée sur la rémunération. Il attribue un certain nombre de points en fonction de la fraction de la rémunération prise en considération, et auquel on associe une valeur variable pour déterminer la rente annuelle servie. Pour les bénéficiaires du plan ayant la qualité de mandataire social, il est instauré une limitation de la prestation de la retraite annuelle Auxad.

Ces engagements sont valorisés par la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- Le taux de revalorisation des rentes est de 1,25% pour les départs à la retraite avant le 31/12/2017 et de 0% pour les départs à la retraite après le 1/1/2018.
- Le taux d'actualisation retenu de 3,40% est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par les entreprises de premières catégories notées AA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.
- La table de mortalité est TGH et TGF 2005.
- Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.
- Le régime de retraite supplémentaire AUXAD a été gelé au 1/1/2018. Par conséquent, aucune hypothèse de revalorisation de salaire n'est utilisée dans l'évaluation au 31/12/2024 car le stock de points AUXAD acquis au 1/1/2018 est définitif.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

Rubriques	(En K€)	2024
Charge normale de l'exercice		
Charge d'intérêt		492K
Produits financiers générés sur les fonds		-
Modifications de régime		
Indemnités supplémentaires de fin de contrat		(5 458K)
Gains et pertes actuariaux		1 726K
Effets des réductions de régime		
Effet des liquidations de régime		
Effet de la limitation d'actif		
Cout net de la période		(3 240K)

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

Evaluation des engagements	(En K€)	2024
Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier		15 256K
Charge normale de l'exercice		
Charge d'intérêt		492K
Cotisations versées par les salariés		
Transferts de salaires		
Modifications de régime		
Réductions de régime		
Liquidations de régime		
Indemnités supplémentaires de fin de contrat		(5 458K)
Pertes et gains actuariels		1 726K
Prestations payées		
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2024		12 016K

Couverture des engagements (En K€)	2024
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier	
Produits financiers générés sur les fonds	
(Pertes) et gains actuariels	
Contribution de l'employeur	
Contribution des salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Autres événements significatifs	
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2024	
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(12 015K)
Valeur de marché des fonds investis	-
Couverture financière	12 015K
Montant (provisionné) / Active	12 015K

Les sensibilités de la valeur actuelle totale des engagements au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des rentes sont présentés comme suit :

Taux	Value actuelle total des engagements (K€)
Taux d'actualisation -100 points de base	12 420K
Taux d'actualisation +100 points de base	11 644K
Taux de revalorisation des rentes -100 points de base	12 015K
Taux de revalorisation des rentes +100 points de base	12 015K

L'échéancier des flux de prestations futurs probables se détaille comme suit :

Année	Montant du cash-flow (en K€)
Année 1	5 729K
Année 2	319K
Année 3	318K
Année 4	316K
Année 5	1 074K
Dans les cinq années suivantes	6 568K

4.13. Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

Rubriques (En K€)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals, cautions et garanties donnés				
Sur contrats commerciaux	288 967K			288 967K
Total	288 967K			288 967K

Engagements reçus

Il n'y a aucune garantie reçue.

Chapitre 5 : Autres informations

5.1. Consolidation

Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe NOKIA. Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de NOKIA Oyj Karaportti 7, FI-02610 Espoo, Finland.

5.2 Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés des commissaires aux comptes sont de 25 000 euros pour la mission de certification des comptes.

5.3. Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe Nokia a initié un projet de remontée de cash suite au remboursement, prévu en 2024, d'une partie des actions d'Alcatel Lucent dans sa filiale Nokia Participations, s'élevant à 900 271 785 euros. Ce projet, qui se déroulera en plusieurs étapes en 2025, a débuté par l'apurement du passif et une réduction de capital.

L'apurement a impliqué l'imputation d'un report à nouveau déficitaire de 12 563 511 829 euros sur le compte des primes d'émission fusion, ainsi qu'un apport de 12 221 668 559 euros. Le reste du report à nouveau a été affecté aux autres réserves pour 195 012 500 euros, et 146 830 771 euros ont été prélevés sur la réserve légale, largement supérieure aux 10% requis par la loi.

Une réduction de capital de 176 995 370 euros a ensuite été réalisée, entraînant l'annulation de 3 539 907 393 actions d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune, avec remboursement à l'associé unique. Le capital a été réduit de 177 195 3670 euros à 200 000 euros, divisé en 4 000 000 actions de 0,05 euros.

Étant donné le faible montant des actions restantes, un regroupement a été décidé, permettant d'échanger 200 anciennes actions de 0,05 euros contre une nouvelle action de 10 euros, tout en conservant les mêmes droits. Les statuts de la société vont être modifiés en conséquence, afin d'établir le capital social à 200 000 euros, divisé en 20 000 actions de 10 euros chacune.

L'opération devrait être définitivement constatée en juillet 2025.

5.4. Litiges

Néant.

ALCATEL LUCENT

Société par actions simplifiée

12 RUE JEAN BART, 91300 MASSY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ALCATEL LUCENT

Société par actions simplifiée

12 RUE JEAN BART, 91300 MASSY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'associé unique de la société ALCATEL LUCENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALCATEL LUCENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.2. « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation à la date de clôture. Nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : en application de la loi, nous vous signalons que la société n'a pas présenté toute l'information prévue par l'Arrêté du 6 avril 2016 pris en application de l'article D.441-4 du code de commerce et relatif aux délais de paiement des fournisseurs et des clients. En effet, la société présente les factures émises et reçues et non réglées à la date de clôture par tranche de retard de paiement, en pourcentage du montant total de ces dernières au lieu de les présenter en pourcentage du total des achats et ventes hors taxes de l'exercice.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 juillet 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Laurent ODOBEZ



Julien RAZUNGLES

NOKIA

SAS ALCATEL LUCENT

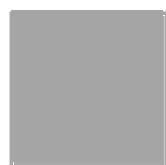
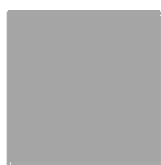
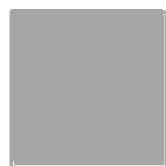
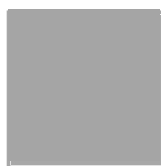
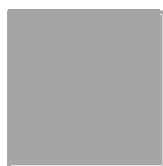
Comptes annuels au 31/12/2024

0012 RUE JEAN BART
91300 MASSY
Siret : 542 019 096 00099

SOMMAIRE

Bilan.....	3
BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF.....	5
Compte de résultat	6
COMPTE DE RESULTAT.....	6
COMPTE DE RESULTAT (Suite).....	8
Annexe.....	9
Chapitre 1 : Activité de la société et faits marquants de l'exercice.....	10
1.1. Présentation de la société	10
1.2. Faits marquants de l'exercice.....	10
Chapitre 2 : Principes, règles et méthodes comptables	12
2.1. Immobilisations incorporelles	12
2.2. Immobilisations financières	13
2.3. Valeurs mobilières de placement	13
2.4. Créances.....	13
2.5. Opérations en devises.....	14
2.6. Disponibilités	14
2.7. Passifs.....	14
2.8. Emprunts obligataires.....	14
2.9. Informations fiscales.....	14
2.10. Engagements de retraite	15
2.11. Provisions pour risques et charges	15
Chapitre 3 : Notes sur le compte de résultat	16
3.1. Résultat d'exploitation	16
3.2. Résultat financier.....	16
3.3. Résultat exceptionnel	19
3.4. Impôt	20
Chapitre 4 : Notes sur le Bilan	22
4.1. Immobilisations incorporelles	22
4.2. Titres de participation	23
4.3. Composition du portefeuille 2024 (en euros).....	25
4.4. Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières	25
4.5. Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme	26
4.6. Capitaux propres	27
4.7. Provisions pour risques et charges	27
4.8. Etat des échéances des dettes et des créances à la clôture de l'exercice	28
4.9. Charges à payer.....	29
4.10. Ecart de conversion actif et passif.....	29
4.11. Informations concernant les entreprises liées	29
4.12. Engagement de retraite	30
4.13. Engagements financiers et divers	33
Chapitre 5 : Autres informations	34
5.1. Consolidation	34
5.2. Honoraires commissaires aux comptes.....	34
5.3. Evènements postérieurs à la clôture	34
5.4. Litiges.....	34

Bilan



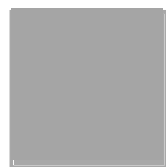
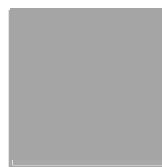
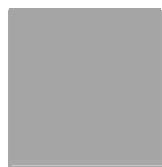
BILAN ACTIF

Rubriques (En K€)	2024			2023
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	119 343K	117 382K	1 961K	1 961K
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 500K	11 500K		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	130 843K	128 882K	1 961K	1 961K
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 235 566K	12 952 989K	1 282 577K	2 503 260K
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	23K		23K	23K
Prêts	55K		55K	7K
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	14 235 644K	12 952 989K	1 282 655K	2 503 290K
ACTIF IMMOBILISE	14 366 487K	13 081 871K	1 284 616K	2 505 251K
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	9 875K	4K	9 871K	9 559K
Autres créances	808 137K		808 137K	55 950K
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	818 012K	4K	818 008K	65 508K
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres	47 065K	16 580K	30 485K	21 888K
Disponibilités	877K		877K	1 253K
Charges constatées d'avance				
Total disponibilités et divers	47 943K	16 580K	31 362K	23 141K
ACTIF CIRCULANT	865 954K	16 584K	849 370K	88 649K
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	313K		313K	354K
TOTAL GENERAL	15 232 755K	13 098 456K	2 134 300K	2 594 254K

BILAN PASSIF

Rubriques	(En K€)	2024	2023
Situation nette			
Capital social ou individuel	Dont versé : 177 195K	177 195K	177 195K
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		12 221 669K	12 221 669K
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		369 579K	369 579K
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		1 673 292K	1 673 292K
Autres réserves		195 013K	195 013K
Report à nouveau		(12 563 512K)	(12 554 505K)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(130 451K)	(9 006K)
Total situation nette		1 942 784K	2 073 235K
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		1 942 784K	2 073 235K
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		759K	785K
Provisions pour charges		12 015K	15 256K
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		12 774K	16 041K
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		5 532K	4 940K
Total dettes financières		5 533K	4 940K
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 727K	1 512K
Dettes fiscales et sociales		9K	20K
Total dettes d'exploitation		16 736K	1 532K
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		156 143K	498 166K
Total dettes diverses		156 143K	498 166K
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		178 411K	504 638K
Ecarts de conversion passif		330K	340K
TOTAL GENERAL		2 134 300K	2 594 254K

Compte de résultat



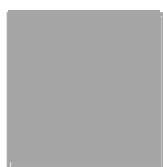
COMPTE DE RESULTAT

Rubriques (En K€)	France	Export	2024	2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 657K	4 477K	7 133K	7 089K
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 657K	4 477K	7 133K	7 089K
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			3 251K	1 733K
Autres produits			68K	1 668K
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			10 453K	10 490K
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 619K	7 828K
Total charges externes			20 619K	7 828K
Impôts, taxes et assimilés			327K	285K
Charges de personnel				
Salaires et traitements				
Charges sociales			5 458K	1 538K
Total charges de personnel			5 458K	1 538K
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				625K
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			4K	11K
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Total dotations d'exploitation			4K	636K
Autres charges d'exploitation				532K
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			26 409K	10 820K
RESULTAT D'EXPLOITATION			(15 956K)	(330K)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Rubriques	(En K€)	2024	2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(15 956K)	(330K)
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers			
Produits financiers de participations		85 078K	844K
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		273K	73K
Autres intérêts et produits assimilés		617K	152K
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 340 786K	157 355K
Différences positives de change		775K	1 402K
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		13 427 531K	159 826K
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		35 907K	148 499K
Intérêts et charges assimilées		20 495K	24 034K
Différences négatives de change		791K	1 404K
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		57 193K	173 937K
RESULTAT FINANCIER		13 370 338K	(14 111K)
RESULTAT COURANT		13 354 381K	(14 441K)
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			237K
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 022 275K	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels		1 022 275K	237K
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1K	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		14 516 938K	5K
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles		14 516 939K	5K
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(13 494 664K)	232K
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(9 832K)	(5 202K)
TOTAL DES PRODUITS		14 460 258K	170 553K
TOTAL DES CHARGES		14 590 709K	179 560K
BENEFICE ou PERTE		(130 451K)	(9 006K)

Annexe



Chapitre 1 : Activité de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

La société Alcatel-Lucent SAS dont le siège social est : 12 Rue Jean Bart 91300 Massy, est une holding et a pour activité principale d'être la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale et la détention de titres de filiales du groupe NOKIA.

La société Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe NOKIA. Les comptes annuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration fiscale, dans les comptes consolidés de NSN OY – 7 Karaportti – Espoo – Finlande.

1.2. Faits marquants de l'exercice

La société a procédé aux opérations suivantes :

Vente d'actifs financiers

La société Alcatel Lucent SAS détient les actions de la société Alcatel Submarine Networks Holding (ASNH), ex - NOKIA Submarine Networks Holding, qui détient à son tour les actions d' Alcatel Lucent Submarine Networks (ASN).

Une convention d'achat d'actions (SPA) prévoyant la vente de 80 % des actions de ASNH a été signée le 5 novembre 2024. Un avenant à la convention d'achat d'actions a été signé le 20 décembre 2024. Toutefois, la date de clôture de la vente des actions, qui comprend la levée de toutes les conditions suspensives et le transfert de propriété des actions, était le 31 décembre 2024.

Le prix de vente initial convenu entre les parties dans la notification du prix du vendeur est de 98 millions d'euros auquel est venu se rajouter des ajustements et un complément de prix à hauteur de 39,9 millions d'euros, soit un total de 138 millions d'euros.

La société Alcatel Lucent SAS a engagé des dépenses liées au projet de vente, qui ont été soit directement engagées par ALU, soit refacturées par les sociétés du groupe à ALU telles que :

- Des honoraires versés aux conseils et intermédiaires (12,4M€) ;
- Des honoraires de résultat versés au Directeur Général et à l'équipe dirigeante d'ASN (2,7M€.) ;
- Des frais de séparation non récurrents (13,2M€).

Après la cession de 80 % de ses parts dans Alcatel Submarine Networks Holding, les actions restantes de Alcatel Submarine Networks Holding détenues par Alcatel Lucent SAS sont encore qualifiées de titres de participations tant d'un point de vue comptable que fiscal.

Réduction du capital social d'une des entités fille

La filiale NOKIA Participations a approuvé une réduction de capital par réduction du nombre d'actions de moitié lors de son assemblée générale mixte le 23/08/2024. Ainsi, le nombre de titres détenus par la société Alcatel Lucent SAS a été divisé par deux passant de 120 036 238 actions pour un montant de 1 800 543 570 euros à 60 018 119 actions pour un montant de 900 271 785 euros. La valeur brute détenue passe ainsi de 28 251 358 574 euros à 14 125 679 287 euros.

Dividendes reçus

La société a encaissé 85 078K euros de dividendes en 2024 de la part de :

- NOKIA Participations pour un montant de 84 025K euros ;
- NOKIA Networks France pour un montant de 123K euros ;
- NOKIA OYJ pour un montant de 930K euros.

Contrôles Fiscaux

La société a reçu en date du 2 février 2024 un avis de vérification portant sur :

- l'ensemble des déclarations fiscales ou opérations susceptibles d'être examinées sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2022 ;
- les résultats imposables à l'impôt sur les sociétés pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2020 ayant concourus à la réalisation d'un déficit d'ensemble ;
- les déclarations de crédit d'impôt pour la recherche pour les dépenses exposées au titre de l'année 2020.

Ces contrôles fiscaux sont toujours en cours à la clôture.

Les impacts des contrôles fiscaux des entités filiales impactant la société Alcatel Lucent SAS sont les suivants :

- NOKIA Networks France :
 - L'impact du contrôle fiscal sur la période de 2015 à 2018, concernant les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale a été de 46 934K euros. Le déficit d'ouverture est donc passé de 16 360 219K euros à 16 313 285K euros au 31 décembre 2023.
 - Le crédit d'impôt recherche de 2020 concernant la société NOKIA Networks France pour un montant de 8 496 958 euros a été remboursé à hauteur de 997 048 euros. La différence de 7 499 910 euros s'explique par la déduction d'un rappel de la part de l'administration fiscale sur deux dettes restées impayées pour ce montant. La Société Alcatel Lucent SAS a décidé de contester cette notification.

Chapitre 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement de l'ANC 2018-01 applicable aux exercices clos à compter du 31 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en milliers d'euros (sauf indication contraire).

2.1. Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les fonds commerciaux doivent faire l'objet d'une affectation aux actifs sous-jacents. Ces derniers devront être amortis sur leurs durées d'utilisation. La part non affectée des fonds commerciaux est maintenue dans le poste 'Fonds commercial' qui est réputée avoir une durée de vie illimitée et qui doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Ce dernier consiste à comparer la valeur nette comptable à la valeur d'utilité qui est estimée sur la base d'une projection des flux de trésorerie futurs liés à l'activité.

Aucun test de dépréciation n'est effectué. Le fonds commercial d'ALU SAS est complètement déprécié.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2. Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire correspond à la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée. Pour les participations susceptibles d'être vendues la valeur d'inventaire est déterminée au prix estimé de vente. Dans le cas des titres cotés, la valeur d'inventaire est estimée d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée à hauteur de la valeur d'inventaire négative.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, à l'exception des créances en monnaies étrangères qui sont converties au cours de clôture de l'exercice (voir note 2.5). Une dépréciation est dotée lorsque la valeur probable d'encaissement est inférieure à la valeur comptable.

L'entreprise a recours à la cession de certaines créances détenues à l'encontre de la Direction Générale des Finances Publiques. La cession des créances est effectuée selon la loi Dailly ou les modalités prévues par les articles L313-23 à L313-35 du Code Monétaire et Financier en entraînant un transfert de propriété de la créance au cessionnaire.

2.5. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Les effets de change sont présentés conformément au règlement de l'ANC 15-05. Les effets de change sur opérations en devises liées à des transactions commerciales sont enregistrées en résultat d'exploitation alors que les opérations en devises sur des transactions financières sont en résultat financier.

2.6. Disponibilités

A la clôture de l'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au dernier cours officiel publié à la date de clôture des comptes.

2.7. Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

2.8. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

2.9. Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- Le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- Régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs, et ;
- L'évolution des provisions pour risques fiscaux.

2.10. Engagements de retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite (voir note 4.12). Toutes les pertes et gains actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

En application de la recommandation 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021 et qui entérine l'existence d'un choix de méthode comptable, permettant aux entreprises d'évaluer les indemnités de fin de carrière, la société applique l'approche « d'intérêt net » selon laquelle « l'intérêt net sur les charges de retraite payées d'avance et les passifs de pensions et indemnités de départ à la retraite » est calculé en retenant le taux d'actualisation retenu pour déterminer les engagements des régimes à prestations définies.

Selon cette norme, la composante financière est appelée « intérêt net sur les charges de retraite payées d'avance et les passifs de pensions et indemnités de départ à la retraite » et sera mesurée comme la somme du produit d'intérêts sur les fonds investis, de la charge d'intérêt sur les engagements et de la charge d'intérêt sur le surplus non reconnu dû au plafonnement d'actif ; chacun de ces montants d'intérêts étant calculé à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact du plafonnement d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date du 1er janvier sans mise à jour trimestrielle.

2.11. Provisions pour risques et charges

La société applique les dispositions du règlement du CRC n°2000-06 en matière de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges. La société est amenée à réviser ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience.

Chapitre 3 : Notes sur le compte de résultat

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SAS s'établit en 2024 à (130 451K) euros à comparer à un résultat 2023 de (9 006K) euros.

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

Rubriques (En K€)	2024	2023
Produits d'exploitation	10 453K	10 490K
Charges d'exploitation	26 409K	10 820K
Résultat d'exploitation	(15 956K)	(330K)
Résultat financier	13 370 338K	(14 111K)
Résultat courant avant impôt	13 354 381K	(14 441K)
Résultat exceptionnel	(13 494 664K)	232K
Impôt	(9 832K)	(5 202K)
Résultat net	(130 451K)	(9 006K)

3.1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 133K euros en 2024 contre 7 089K euros en 2023. L'augmentation de 45K euros s'explique principalement par une hausse de la facturation des redevances et licences.

Les autres produits d'exploitation sont constitués principalement de :

- Reprises sur provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite à hauteur de 3 240K euros ;
- Reprises de provisions pour dépréciation client douteux à hauteur de 11K euros ;

3.2. Résultat financier

Le résultat financier enregistre un gain de 13 370 338K euros en 2024 contre une perte de (14 111K) euros en 2023.

Cette augmentation s'explique comme suit :

Les charges financières diminuent de 116 744K euros, principalement en raison de :

- La baisse des intérêts pour 3 539K euros ;
- Une diminution des différences négatives de change pour 613K euros ;
- Une diminution des dotations aux amortissements et provisions de 112 592K euros liée à la vente des titres de l'entité ASNH pour 80%.

Les produits financiers passent de 159 826K euros en 2023 à 13 427 531K euros en 2024.

Cette variation s'explique notamment par :

- L'augmentation de la distribution de dividendes envers Alcatel Lucent, dû à la réduction de capital de NOKIA Participations, pour un montant de 84 234K euros ;
- La reprises de provision sur dépréciation des titres NOKIA Participations suite à sa réduction de capital pour un montant de 13 220 612K euros ;
- La reprise de provision sur dépréciation des titres de ASNH suite à sa cession à hauteur de 80% pour un montant de 111 236K euros ;

Produit des participations : La société a encaissé 85 078K euros de dividendes en 2024 :

Rubriques	(En K€)	2024	2023
Société mère			
NOKIA Finlande			787K
Filiales			
NOKIA Participations		84 025K	
NOKIA Networks France		123K	57K
Valeur Mobilière de Placement			
NOKIA OYJ		930K	
TOTAL		85 078K	844K

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2024 un gain de 13 304 879K euros contre 8 856K euros en 2023 :

Rubriques	2024			2023		
(En K€)	Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	35 594K	(13 331 849K)	(13 296 255K)	139 018K	(156 931K)	(17 913K)
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières						
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		(8 598K)	(8 598K)	9 141 K		9 141 K
Provisions pour risques financiers	35 594K	(13 340 447K)	(13 304 853K)	148 159K	(156 931K)	(8 772K)
Risque de change	313K	(340K)	(28K)	340K	(424K)	(84K)
TOTAL	35 907K	(13 340 786K)	(13 304 881K)	148 499K	(157 355K)	(8 856K)

Dépréciation des participations

La reprise de provision s'élève à 13 331 849K euros et correspond à :

- la reprise de provisions sur les titres de participation Alcatel Submarine Networks Holding pour 111 236K euros ;
- la reprise de provisions sur les titres de participation NOKIA Participations pour 13 220 612K euros.

La dotation de provision s'élève à 35 594K euros et correspond à :

- la dotation de provisions sur les titres de participation CAMILEC pour 5K euros ;
- la dotation de provisions sur les titres de participation NOKIA Networks France pour 83K euros.
- la dotation de provision sur les titres de participation NOKIA Submarine Networks Holding pour 35 506K.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

La reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement pour pour 8 598K euros porte sur la valorisation des actions NOKIA au dernier cours de bourse du mois de décembre (4,62 euros/action au 31 décembre 2024).

Provisions pour risques financiers

Une reprise de provision de 340K euros et une dotation aux provisions pour 313K euros ont été constituées au regard du risque de réévaluation des créances en devises au cours du 31 décembre 2024. Cette provision pour risque de change est présentée en provision pour risques et charges dans le résultat financier conformément au règlement de l'ANC 15-05.

Intérêts financiers

La variation sur le résultat net des intérêts financiers passe à (19 878K) euros en 2024 contre (23 882K) en 2023.

3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de (13 494 664K) euros en 2024 contre un gain de 232K euros en 2023.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 14 516 939K euros et correspondent principalement à :

- La réduction de capital de NOKIA Participations de 50% pour un montant de 14 125 679K euros ;
- La cession des titres ASNH pour 80% pour un montant de 391 259K euros.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 1 022 275K euros et correspondent au principalement à :

- La réduction de capital de NOKIA Participations de 50% pour un montant de 900 272K euros suite à l'échange de deux actions anciennes pour une nouvelle ;
- La vente des titres ASNH pour 80% pour un montant de 122 003K euros.

3.4. Impôt

L'impôt sur les bénéfices représente une créance de (9 832K) euros qui se compose comme suit (voir ventilation de l'impôt) :

- 5 574K euros de produits liés à l'intégration fiscale (NOKIA Participations) ;
- 2 405K euros de produits liés à l'intégration fiscale (NOKIA Networks France) ;
- 1 699K euros de crédit d'impôts recherche sur 2024 (GIE Thales) ;
- 154K euros liés au remboursement de la withholding tax reçu par NOKIA Oyj (Finlande).

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est au nombre de 9. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2024 (voir 4.3 Renseignements concernant les filiales et participations).

Les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 16 360 219K euros au 31 décembre 2023. L'impact du contrôle fiscal sur la période de 2015 à 2018, étant de 46 934K euros sur le déficit reportable, celui-ci est donc porté à 16 313 285K euros au 31 décembre 2023.

Ainsi, les déficits reportables générés par les pertes au sein de l'intégration fiscale s'élèvent à 16 318 352K euros au 31 décembre 2024. L'augmentation de 5 067K euros correspond à la perte réalisée dans le groupe d'intégration fiscale sur l'exercice.

Le taux d'impôt applicable est de 25% au 31 décembre 2024.

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

Rubriques (En K€)	2024		2023	
	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû / à recevoir
Résultat d'exploitation	(15 956K)	(1 852K)	(330K)	(1 582K)
Résultat financier	13 370 338K		(14 111K)	
Résultat courant avant impôt	13 354 381K	(1 852K)	(14 441K)	(1 582K)
Résultat exceptionnel	(13 494 664K)		232K	
Intégration fiscale	-	(7 979K)	-	(3 620K)
Impôt total	(9 832K)	(9 832K)	(5 202K)	(5 202K)
RESULTAT NET	(130 451K)	(9 832K)	(9 006K)	(5 202K)

Chapitre 4 : Notes sur le Bilan

Le total du bilan s'élève à 2 134 300K euros à fin 2024. Il diminue de 459 955K euros par rapport à fin 2023 où il s'élevait à 2 594 254K euros.

4.1. Immobilisations incorporelles

Valeur brute				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Fonds commercial				
Brevets,marques, droits de propriété intellectuelle	130 843K			130 843K
Immobilisations incorporelles	130 843K			130 843K

Amortissements et dépréciations				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Fonds commercial				
Brevets,marques, droits de propriété intellectuelle	128 882K			128 882K
Immobilisations incorporelles	128 882K			128 882K

Valeur nette				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Fonds commercial				
Brevets,marques, droits de propriété intellectuelle	1 961K			1 961K
Immobilisations incorporelles	1 961K			1 961K

4.2. Titres de participation

Valeur brute				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Filiales	28 740 504K		14 516 938K	14 223 566K
Participations	12 000K			12 000K
TOTAL	28 752 504K		14 516 938K	14 235 566K

Dépréciations				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Filiales	26 240 363K	35 511K	13 331 849K	12 944 025K
Participations	8 881K	83K		8 964K
TOTAL	26 249 244K	35 594K	13 331 849K	12 952 989K

Valeur nette				
Rubriques(En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Filiales	2 500 141K	(35 511K)	(1 185 089K)	1 279 541K
Participations	3 119K	(83K)		3 036K
TOTAL	2 503 260K	(35 594K)	(1 185 089K)	1 282 577K

Evolution du portefeuille titres sur l'exercice

L'évolution du portefeuille titres est principalement dû à :

- La réduction de capital de 50% de NOKIA Participations suite à l'échange de deux actions ancienne pour une nouvelle.
- La cession des titres ASNH à hauteur de 80%.

Évolution des dépréciations

En application des principes comptables choisis par la société (voir la note 2.2), la valeur nette comptable des titres de participations détenues par Alcatel-Lucent SAS au 31 décembre 2024 a évolué comme suit:

- La provision pour dépréciation des titres de participation NOKIA Networks France a été dotée pour un montant de 83K euros, ramenant la valeur nette comptable de ces titres à 1 198K euros.
- La provision pour dépréciation des titres de participation NOKIA Participations a été reprise pour un montant de 13 220 612K euros, ramenant la valeur nette comptable de ces titres à 1 245 015K euros suite à la réduction de capital de 50% de NOKIA Participations.
- La provision pour dépréciation des titres de participation de ASNH a été reprise pour un montant de 111 236K euros et dotée pour un montant de 35 506K euros, ramenant la valeur nette comptable de ces titres à 34 495K euros.

(En milliers d'euros)	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres (1)	Capital détenu (en%)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette (1)	Prêts et avances consentis	Cautions et avals fournis	CA hors taxes (1)	Bénéfice ou perte (1)	Dividendes encaissés en 2024
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital d'Alcatel-Lucent										
Filiales (50% au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
NOKIA PARTICIPATIONS – 12 RUE JEAN BART 91300 MASSY	900 272		100	14 125 679	1 245 015	-	-	-	503	-
CAMILLEC – SITE DE NOKIA PARIS SACLAY ROUTE DE VILLEJUSTE 91620 NOZAY	40		100	72	26	-	-	-	(5)	-
Filiales (entre 10% et 50% du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
ALCATEL SUBMARINE NETWORKS HOLDING – 1 AVENUE DU CANADA 91940 LES ULIS	489 038		20	97 815	34 500					

(1) Exercice 2024

4.3. Composition du portefeuille 2024 (en euros)

	Nombre de titres en portefeuille	Valeur brute (en K euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent	Pourcentage de participation du Groupe
I-Participations				
NOKIA Networks France (IF)	625 000	10 000K	0.22	100
NOKIA Participations (IF)	60 018 119	14 125 679K	100	100
Alcatel Submarines Networks Holding (IF)	6 112 975	97 815K	20	100
Autres sociétés	22 500	2 072K	-	-
II - Autres titres immobilisés	-	-	-	-
III - Participations dans les sociétés immobilières	-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement.

4.4. Créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

Valeur brute					
Rubriques	(En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Prêts à court terme aux filiales		7K	48K		55K
Autres immobilisations financières		24K		1K	23K
TOTAL		31K	48K	1K	78K

Dépréciations					
Rubriques	(En K€)	31/12/2023	Reprises	Dotations	31/12/2024
Prêts à court terme aux filiales					
Autres immobilisations financières					
TOTAL					

Valeur nette				
Rubriques (En K€)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Prêts à court terme aux filiales	7K	48K		55K
Autres immobilisations financières	24K		1K	23K
TOTAL	31K	48K	1K	78K

4.5. Valeurs mobilières de placement, trésorerie et dettes financières à court terme

Rubriques (En K€)	2024	2023
Disponibilités	877K	1 253K
Total disponibilités et quasi-disponibilités	877K	1 253K
Valeurs mobilières de placement (1)	47 065K	47 065K
Part court terme des prêts à long terme aux filiales		
Total créances financières à court terme	47 943K	48 318K
Emprunts obligataires à court terme		
Dettes financières auprès des établissements de crédits à court terme		
Dettes financières diverses à court terme		
Total dettes financières à court terme		
TOTAL	47 943K	48 318K

(1) SICAV monétaires et actions NOKIA.

Valeurs mobilières de placements

Suite à l'offre publique d'échange lancée par NOKIA en 2016, les 13 005 087 titres d'auto-contrôle ont été échangé contre 7 152 797 actions NOKIA pour une valeur d'entrée de 47,1 millions d'euros. Le cours de bourse s'élevait à 3,06 euros par action au 31/12/2023 contre 4,262 euros par action au 31/12/2024.

Ces valeurs mobilières de placement ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation pour 8,6 millions d'euros en 2024.

La dépréciation globale s'élève donc à 16 580K € à fin 2024.

4.6. Capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 est la suivante :

Rubriques (En K€)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementé es	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2023 AVANT REPARTITION	3 543 907 393	177 195K	12 221 669K	369 579K	1 673 292K	195 013K	(12 554 505K)	(9 006K)	2 073 235K
Affectation du résultat 2023							(9 006K)	9 006K	
Augmentations de capital :									
Résultat 2024								(130 451K)	(130 451K)
SITUATION AU 31/12/2024 APRES REPARTITION	3 543 907 593	177 195K	12 221 669K	369 579K	1 673 292K	195 013K	(12 563 512K)	(130 451K)	1 942 784K

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 177 195K euros à fin 2024, se répartissant en 3 543 907 593 titres d'une valeur nominale de 0,05 euros.

4.7. Provisions pour risques et charges

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2024 a été la suivante :

Rubriques (En K€)	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provisions pour risques sur perte de change	340K	313K	340K	313K
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres	445K			445K
Provisions pour engagements de retraites	15 256K		3 241K	12 015K
TOTAL	16 041K	313K	3 580K	12 774K
Impact résultat				
Exploitation		313K	3 580K	
Financier				
Exceptionnel et Impôts				

4.8. Etat des échéances des dettes et des créances à la clôture de l'exercice

Détail des dettes financières au 31/12/2024

Rubriques (En K€)	Montant au 31/12/2024	Moins d'un an	D'un à à cinq ans	Pus de cinq ans	Dont charges à payer
Dettes financières					
Emprunts obligataires convertibles (OCEANE)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières divers	5 532K	5 532K			
Total dettes financières	5 532K	5 532K			

Détail des dettes d'exploitation au 31/12/2024

Les dettes dans le tableau ci-dessous sont à l'échéance à moins d'un an, à l'exception des dettes de 101 millions d'euros envers les filiales dans le cadre de l'intégration fiscale dont l'échéance est plus d'un an :

Rubriques (En K€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Compte-courant groupe		353 150K
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 727K	1 512K
Dettes fiscales et sociales	9K	20K
Autres dettes	156 143K	145 016K
Total autres dettes	172 892K	499 698K

Etat des échéances des créances au 31/12/2024

Rubriques (En K€)	Montant au 31/12/2024	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Clients et comptes rattachés	9 875K	9 875K			
Créances fiscales et sociales	76 051K	25 691K	50 360K		
Autres créances	732 086K	732 086K			
Total créances	812 012K	732 122K	50 360K		

Les créances fiscales et sociales correspondent principalement aux créances CIR (72 983K euros) pour les années de 2021 – 2024.

La hausse de 746 493K euros du total des créances par rapport à l'année précédente s'explique principalement par :

- La hausse des créances de CIR pour 29 362K euros ;
- La hausse du cash pooling pour 674 936K euros s'explique principalement par la remontée de trésorerie suite à la réduction de capital de NOKIA Participations ;
- Le complément de prix de vente des titres ASNH pour 39 853K euros.

4.9. Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 10 937K euros au 31/12/2024.

4.10. Ecart de conversion actif et passif

Les écarts de conversion actif et passif s'élèvent respectivement à 313K euros et à 330K euros et sont le résultat de la réévaluation des créances clients et dettes fournisseurs libellés en devises étrangères.

4.11. Informations concernant les entreprises liées

Rubriques	(En K€)	Montant net au Bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		1 282 577K	1 269 034K
titres de participation		1 282 577K	1 268 956K
créances rattachées à des participations			
autres immobilisations financières		55K	55K
autres titres immobilisés		23K	23K
Créances de l'actif circulant		818 007K	771 165K
Valeurs mobilières de placement		30 485K	30 485K
Disponibilités		877K	
Dettes financières		5 533K	5 532K
emprunts obligataires			
emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit			
emprunts et dettes financières divers		5 532K	5 532K
Dettes d'exploitation		16 726K	5 902K
Autres dettes		156 143K	156 143K

Rubriques	(En K€)	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers			
produits de participations			
intérêts et produits assimilés		891K	629K
intérêts et charges assimilées		(20 495K)	(18 380K)
autres (1)		13 304 879K	13 304 879K
Produits et charges exceptionnels			
produits sur opérations en capital		1 022 275K	1 022 275K
charges sur opérations en capital		(14 516 938K)	(14 516 938K)
Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.			

(1) Ce poste concerne les mouvements de dotations et de reprise de dépréciation des titres de participation au cours de l'exercice (voir note 3.2).

4.12. Engagement de retraite

À la fin de 2024, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre du plan de retraite supplémentaire Auxad sont provisionnés à hauteur de 12 015K euros correspondant à l'engagement non couvert par des contrats d'assurance.

Il s'agit d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies basée sur la rémunération. Il attribue un certain nombre de points en fonction de la fraction de la rémunération prise en considération, et auquel on associe une valeur variable pour déterminer la rente annuelle servie. Pour les bénéficiaires du plan ayant la qualité de mandataire social, il est instauré une limitation de la prestation de la retraite annuelle Auxad.

Ces engagements sont valorisés par la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- Le taux de revalorisation des rentes est de 1,25% pour les départs à la retraite avant le 31/12/2017 et de 0% pour les départs à la retraite après le 1/1/2018.
- Le taux d'actualisation retenu de 3,40% est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par les entreprises de premières catégories notées AA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.
- La table de mortalité est TGH et TGF 2005.
- Les revenus d'intérêts des placements dépendent de la composition du portefeuille et de sa performance.
- Le régime de retraite supplémentaire AUXAD a été gelé au 1/1/2018. Par conséquent, aucune hypothèse de revalorisation de salaire n'est utilisée dans l'évaluation au 31/12/2024 car le stock de points AUXAD acquis au 1/1/2018 est définitif.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

Rubriques	(En K€)	2024
Charge normale de l'exercice		
Charge d'intérêt		492K
Produits financiers générés sur les fonds		-
Modifications de régime		
Indemnités supplémentaires de fin de contrat		(5 458K)
Gains et pertes actuariaux		1 726K
Effets des réductions de régime		
Effet des liquidations de régime		
Effet de la limitation d'actif		
Cout net de la période		(3 240K)

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

Evaluation des engagements	(En K€)	2024
Valeur actuelle totale des engagements au 1er janvier		15 256K
Charge normale de l'exercice		
Charge d'intérêt		492K
Cotisations versées par les salariés		
Transferts de salaires		
Modifications de régime		
Réductions de régime		
Liquidations de régime		
Indemnités supplémentaires de fin de contrat		(5 458K)
Pertes et gains actuariels		1 726K
Prestations payées		
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2024		12 016K

Couverture des engagements (En K€)	2024
Valeur de marché des fonds investis au 1er janvier	
Produits financiers générés sur les fonds	
(Pertes) et gains actuariels	
Contribution de l'employeur	
Contribution des salariés	
Modifications de régime	
Réductions de régime	
Liquidations de régime	
Autres événements significatifs	
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2024	
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(12 015K)
Valeur de marché des fonds investis	-
Couverture financière	12 015K
Montant (provisionné) / Active	12 015K

Les sensibilités de la valeur actuelle totale des engagements au taux d'actualisation et au taux de revalorisation des rentes sont présentés comme suit :

Taux	Value actuelle total des engagements (K€)
Taux d'actualisation -100 points de base	12 420K
Taux d'actualisation +100 points de base	11 644K
Taux de revalorisation des rentes -100 points de base	12 015K
Taux de revalorisation des rentes +100 points de base	12 015K

L'échéancier des flux de prestations futurs probables se détaille comme suit :

Année	Montant du cash-flow (en K€)
Année 1	5 729K
Année 2	319K
Année 3	318K
Année 4	316K
Année 5	1 074K
Dans les cinq années suivantes	6 568K

4.13. Engagements financiers et divers

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

Rubriques (En K€)	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Avals, cautions et garanties donnés				
Sur contrats commerciaux	288 967K			288 967K
Total	288 967K			288 967K

Engagements reçus

Il n'y a aucune garantie reçue.

Chapitre 5 : Autres informations

5.1. Consolidation

Alcatel-Lucent SAS fait partie du groupe NOKIA. Les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de NOKIA Oyj Karaportti 7, FI-02610 Espoo, Finland.

5.2 Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés des commissaires aux comptes sont de 25 000 euros pour la mission de certification des comptes.

5.3. Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe Nokia a initié un projet de remontée de cash suite au remboursement, prévu en 2024, d'une partie des actions d'Alcatel Lucent dans sa filiale Nokia Participations, s'élevant à 900 271 785 euros. Ce projet, qui se déroulera en plusieurs étapes en 2025, a débuté par l'apurement du passif et une réduction de capital.

L'apurement a impliqué l'imputation d'un report à nouveau déficitaire de 12 563 511 829 euros sur le compte des primes d'émission fusion, ainsi qu'un apport de 12 221 668 559 euros. Le reste du report à nouveau a été affecté aux autres réserves pour 195 012 500 euros, et 146 830 771 euros ont été prélevés sur la réserve légale, largement supérieure aux 10% requis par la loi.

Une réduction de capital de 176 995 370 euros a ensuite été réalisée, entraînant l'annulation de 3 539 907 393 actions d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune, avec remboursement à l'associé unique. Le capital a été réduit de 177 195 3670 euros à 200 000 euros, divisé en 4 000 000 actions de 0,05 euros.

Étant donné le faible montant des actions restantes, un regroupement a été décidé, permettant d'échanger 200 anciennes actions de 0,05 euros contre une nouvelle action de 10 euros, tout en conservant les mêmes droits. Les statuts de la société vont être modifiés en conséquence, afin d'établir le capital social à 200 000 euros, divisé en 20 000 actions de 10 euros chacune.

L'opération devrait être définitivement constatée en juillet 2025.

5.4. Litiges

Néant.